

PRODUCTIONS HORTICOLES

ÉCOPHYTO
RECÉPER ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Ministère
de l'Agriculture
de l'Agroalimentaire
et de la Pêche

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

FREDON
paca

ASTREDHOR
MÉDITERRANÉE
Scradh

N°157 – 16 octobre 2018

ALERTE ROUGE BOTRYTIS



Fleurs coupées



Plantes en pot

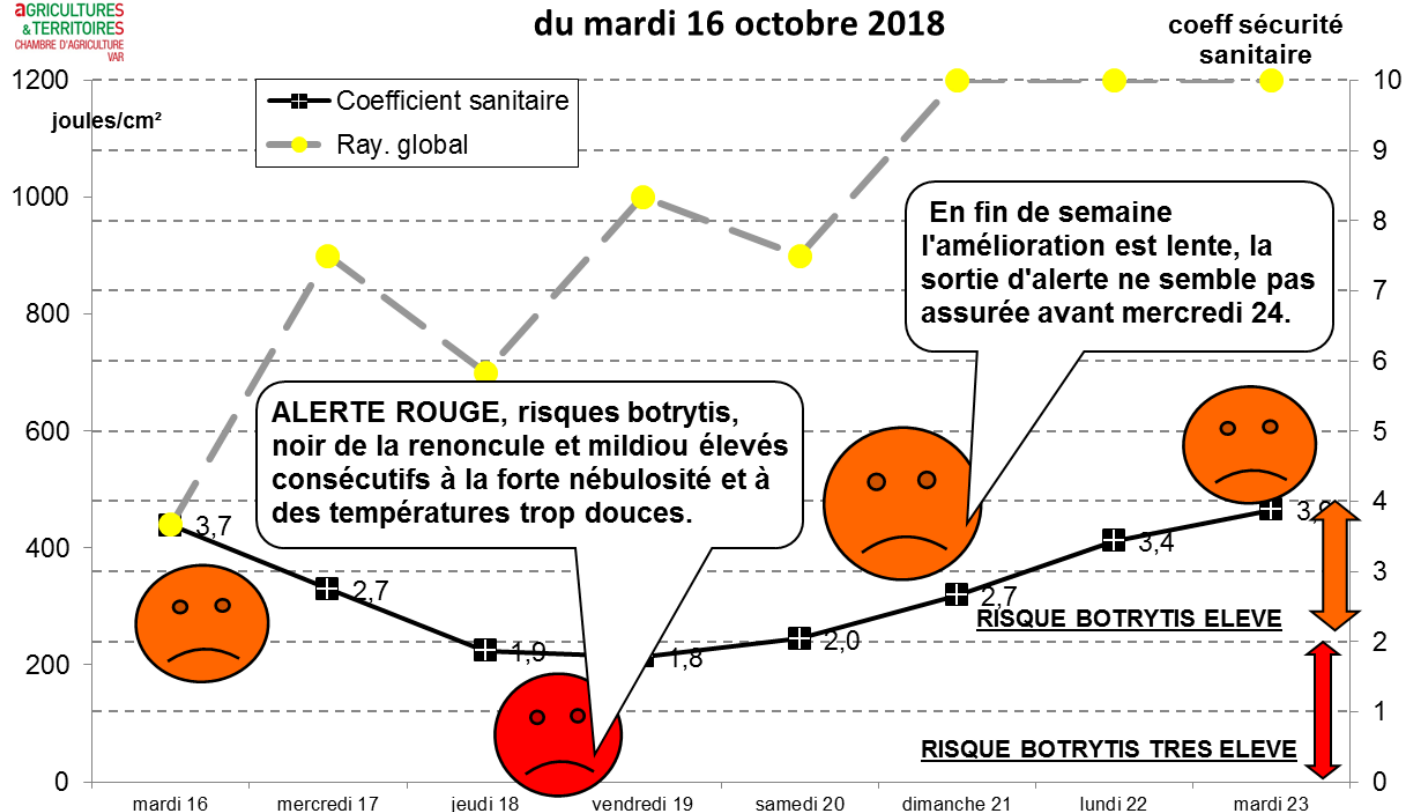
Suite aux températures très douces, le risque botrytis redevient très précocement important dans le Var et les Alpes-Maritimes en ce début d'automne. L'alerte signalée ici porte sur la période du 16 au 23 octobre. Elle s'annonce de durée incertaine après un épisode déjà difficile du 10 au 15 octobre ; il faudra donc rester vigilant.

Cette alerte est étendue à d'autres problématiques phytosanitaires comme le mildiou avec risque accentué dans les abris peu étanches, peu chauffés et de faibles volumes.

Le contrôle de l'hygrométrie sous abris par l'aération passive, voire dynamique, et par la restriction de l'arrosage notamment limite le développement de ces maladies fongiques.

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

PREVISION Bassin Hyérois et collines niçoises du mardi 16 octobre 2018



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

Référents filières et Rédacteurs de ce Bulletin

Tatiana DENEGRI – tatiana.denegri@astredhor.fr

SCRADH – tel : 04 94 12 34 24




Solène HENRY – shenry@alpes-maritimes.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes – tel : 04 97 25 76 52

Anne ROBERTI / Lucile ARNAUD – bsvprodhorti.fredonpaca@orange.fr

FREDON Paca – tel : 04 94 35 22 84

Rappels : les contraintes climatiques sont définies par trois situations :

-  Période rouge : sécurité sanitaire inférieure ou égale à 2, risque de manifestation du Botrytis très élevé, les végétaux sont réceptifs et les conditions climatiques sont très favorables.
-  Période orange : sécurité sanitaire entre 2 et 4, risque de manifestation du Botrytis élevé.
-  Période verte : sécurité sanitaire au-dessus de 4, risque de manifestation du Botrytis faible

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT REALISEES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, HORTICULTEURS... **Si vous souhaitez DEVENIR OBSERVATEUR**, CONTACTEZ-NOUS :

TATIANA DENEGRI : 04 94 12 34 24

SOLENE HENRY : 04 97 25 76 52

Anne Roberti, Lucile Arnaud : 04 94 35 22 84

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

CHAMBRES D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR, SRAL PACA, LE CREAT, LE SCRADH, JARDICA COOP DE LA CRAU, RACINE SAP – DUBOURDEAUX, PHILA FLOR, BIOBEST, KOPPERT, SICA MARCHE AUX FLEURS D'HYERES, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, PLANTS ET SERVICES ET LA FREDON PACA

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Marc HOFMANN, Anne ROBERTI, Lucile ARNAUD, Tatiana DENEGRI, Solène HENRY

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.